

# ERP 1

## GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES PME



## L'Évaluation des risques professionnels

Définition du Larousse : **ÉVALUER** "Déterminer la valeur, le prix, l'importance de quelque chose".

L'évaluation des risques professionnels (ERP) est une approche structurée qui consiste à **identifier, classer, hiérarchiser les risques** en vue de mettre en place des **actions de prévention pertinentes**.

Une **situation dangereuse** est une situation de travail dans laquelle un ou plusieurs salariés sont exposés à des **phénomènes dangereux** (d'origine mécanique, chimique, électrique, physique, etc.). Un risque résulte de la combinaison de la **gravité** et de la **probabilité de survenance** d'un dommage pouvant survenir dans une situation dangereuse.

**ÉVALUER un risque, c'est évaluer cette GRAVITÉ et cette PROBABILITÉ.**

Pour des commodités d'usage en entreprise, la **probabilité de survenance** a été scindée en deux termes, **fréquence d'exposition** et **maîtrise du risque**, dans la suite de ce document.



## 5 principes fondamentaux

**Principe d'ENGAGEMENT** Le chef d'entreprise affiche sa volonté, vis-à-vis de ses salariés, de réaliser une ERP, fondement de sa politique de Santé et Sécurité au travail.

**Principe d'ADAPTABILITÉ** Le chef d'entreprise réalise une ERP en utilisant des outils adaptés à sa situation.

**Principe d'AUTONOMIE** Le chef d'entreprise s'organise pour être autonome dans la réalisation de l'ERP afin de s'approprier la démarche.

**Principe de PARTICIPATION** Le chef d'entreprise construit l'ERP avec la participation des salariés de l'entreprise et de leurs représentants (CHSCT, DP...). L'ERP est un outil de dialogue.

**Principe de FINALITÉ** Le chef d'entreprise décide des actions de prévention à mettre en place, en fonction des résultats de l'ERP.

# Évaluer les risques professionnels

## Préparation

- Se documenter préalablement : pour cela, consulter notamment le site Internet de la Carsat Hauts-de-France [www.carsat-hdf.fr](http://www.carsat-hdf.fr) > rubrique Entreprises et commander (sans frais) les brochures de l'INRS "Guide d'évaluation des risques", référence **ED 840**, "Évaluation des risques professionnels Questions-réponses sur le document unique", référence **ED 887**.
- Définir la méthodologie qui sera utilisée (Qui, Comment, Planification...).
- Découper l'entreprise en "**unités de travail**" (postes de travail, situations de travail...).
- Rechercher les informations relatives aux risques professionnels (fréquence, gravité et causalité des accidents et maladies professionnelles ; risques connus de l'entreprise ; risques spécifiques de l'activité).

## Évaluation des risques par unité de travail

Nous vous recommandons de formaliser ou de synthétiser votre démarche sous la forme d'un tableau reprenant les paramètres de l'ERP (voir exemple ci-après). **Attention, il ne s'agit pas d'un modèle à appliquer tel quel, les outils utilisés doivent être adaptés à la situation de chaque entreprise (principe d'adaptabilité).**

- 0) Décrire l'**activité et les conditions d'exposition** des opérateurs (succession des opérations, fréquence et durée d'exposition, paramètres principaux caractérisant les risques...).
- 1) Repérer les **situations dangereuses** (en s'aidant par exemple de la brochure INRS ED 840).
- 2) Pour chaque situation dangereuse, identifier les **lésions** provoquées par le dommage éventuel.
- 3) Évaluer la **gravité** de ces lésions (indice **G** 1 à 50).
- 4) Évaluer la **fréquence d'exposition** (indice **F** 1 à 50) fonction de la fréquence, durée, nombre d'opérateurs..., premier terme de la **probabilité**.
- 5) Indiquer pour chaque situation dangereuse les **mesures de prévention** mises en place, les contrôles des équipements réalisés, le suivi de l'organisation des tâches, la formation des intervenants.
- 6) Évaluer la **maîtrise du risque existante** (indice **M** 1 à 100) fonction de l'efficacité des mesures et de leur stabilité, de l'historique des accidents, second terme de la **probabilité**.
- 7) Calculer le niveau de risque (niveau **R** 1 à 2500) ; résultat de la multiplication des indices de gravité et de fréquence, pondéré par l'indice de maîtrise **R = G x F / M**, il permet d'établir une **hiérarchisation des risques**.

## Réduction des risques

Pour chaque unité de travail, en fonction des **priorités** fixées par l'évaluation et du **niveau de risque** :

- 8) Indiquer les **mesures de prévention** permettant de supprimer ou de limiter le risque. Les actions de prévention doivent s'inspirer des **principes généraux de prévention**.
- 9) Désigner la ou les **personnes chargées de la réalisation et du suivi** de ces mesures de prévention.
- 10) Définir un **délai** de réalisation.

## Évaluation des risques par unité de travail

- Vérifier la **mise en œuvre** des mesures de prévention, de leur **efficacité** en terme de réduction du risque.
- S'assurer de la **stabilité** dans le temps des mesures de prévention.
- **Renouveler la démarche** lors de tout aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de santé ou les conditions de travail.
- Réviser le document unique et son plan d'actions au moins annuellement, ainsi que lors d'accidents, d'incidents ou de maladies significatifs.

# Exemple d'une évaluation des risques professionnels dans une unité de travail d'une PME

Activité d'impression sur tissu - Effectif : 25 personnes

Unité de travail : maintenance des produits dans l'atelier d'impression		Évaluation réalisée par : M. Dupond, gérant, M. Duval, Opérateur		Date : 02.09.2011					
<p><b>0]</b> Description de l'activité et des conditions d'exposition des opérateurs : Un opérateur, 3 heures par jour, réalise la maintenance, à l'aide d'un transpalette électrique, de bidons de produits chimiques depuis la zone de stockage (au niveau du sol) vers les 6 machines de l'atelier, puis connecte ces bidons aux pompes d'alimentation des machines (le branchement prend 1 mn). Poids d'un bidon = 35 kg ; nombre de bidons utilisés par jour = environ 50 ; la fiche de données de sécurité indique que le produit est «irritant». L'opérateur croise occasionnellement les caristes de la zone d'expédition. (Nota : ce poste est fréquemment confié à des intérimaires)</p>									
1] Situations dangereuses repérées	2] Lésions éventuelles	3] Gravité de la lésion 1 à 50	4] Fréquence d'exposition 1 à 50	5] Mesures de prévention existantes	6] Maîtrise du risque 1 à 100	7] Niveau du risque = Gx F/M 1 à 2500	8] Mesures de prévention à mettre en oeuvre	9] Qui ?	10] Délais
Manutention manuelle des bidons de 35 kg : > zone de stockage/palettes > palettes/machines	Lombalgie (éventuellement maladie professionnelle)	50	10	Formation aux bons «gestes et postures de travail» > Transpalette vérifié > Chaussures de sécurité (nota : voir le cas des intérimaires...)	10	50 prioritaire	Se fournir en fûts de 200 litres, installés directement sur palettes et déplacés à l'aide d'un chariot automoteur	M. Dupond	30.09.11
L'opérateur accompagne le transpalette électrique	Contusion par écrasement d'une partie du corps de l'opérateur	5	10	> Formation des caristes > Chariots automoteurs vérifiés périodiquement	50	1 contrôlé	Contact avec les entreprised'interim pour la mise à disposition de chaussures de sécurité (+ audit sur le terrain)	M. Durand, responsable du personnel	31.12.11
Interférence entre la zone de passage de l'opérateur et celle des chariots automoteurs de l'expédition	Heurt, contusion voire fracture...	50	10		50	10 important	> Étude pour faire passer les caristes par une autre zone > Traçage d'allées de circulation > Amélioration de la signalisation > Sensibilisation des opérateurs non caristes	M. Martin, chef d'atelier (avec les caristes)	30.11.11 31.12.11 31.10.11
Opérateur en contact avec le produit «irritant» lors de la connexion de la pompe d'alimentation	Irritation cutanée	5	10	Mise à disposition de gants (nota : ils ne sont pas régulièrement portés...)	10	5 secondaire	> Sensibilisation sur les risques liés aux produits chimiques > Note à l'encadrement pour le respect du port des gants	> M. Martin > M. Dupond	31.12.11 immédiat
Opérateur à proximité d'organes en rotation (faible vitesse) lors de la connexion de la pompe	Contusion par coincement des doigts	5	10	Néant	1	50 prioritaire	Installation de grilles de protection avec un contact de sécurité électrique	M. Martin	immédiat
<b>Critères de Gravité :</b>	1 : AT bénin sans arrêt		5 : AT avec arrêt		10 : AT grave avec séquelles		50 : AT mortel ou séquelles lourdes		
<b>Critères de Fréquence :</b>	1 : Improbable, jamais arrivé		5 : Peu probable, occasionnel		10 : Possible, fréquent, quotidien		50 : Permanent, très probable		
<b>Critères de Maîtrise du risque :</b>	1 : Pas de mesure de prévention		10 : Signalisation, consigne, E.P.I.		50 : Prot. collective, réduction exposition		100 : Maîtrise totale, auto-contrôle		
<b>Critères de Priorité :</b>	< 5 : Risque contrôlé, non significatif		5 à < 10 : Risque secondaire		10 à < 50 : Risque important		50 + : Risque prioritaire		

NOTA : il ne s'agit pas d'un modèle à appliquer tel quel, les outils utilisés doivent être adaptés à la situation de chaque entreprise (principe d'adaptabilité).

Unité de travail :	Évaluation réalisée par :										Date :
0] Description de l'activité et des conditions d'exposition des opérateurs :											
1] Situations dangereuses repérées	2] Lésions éventuelles	3] Gravité de la lésion 1 à 50	4] Fréquence d'exposition 1 à 50	5] Mesures de prévention existantes	6] Maîtrise du risque 1 à 100	7] Niveau du risque = Gx F/M 1 à 2500	8] Mesures de prévention à mettre en oeuvre	9] Qui ?	10] Délais		

Critères de <b>G</b> ravité :	1 : AT bénin sans arrêt	5 : AT avec arrêt	10 : AT grave avec séquelles	50 : AT mortel ou séquelles lourdes
Critères de <b>F</b> réquence :	1 : Improbable, jamais arrivé	5 : Peu probable, occasionnel	10 : Possible, fréquent, quotidien	50 : Permanent, très probable
Critères de <b>M</b> âîtrise du risque :	1 : Pas de mesure de prévention	10 : Signalisation, consigne, E.P.I.	50 : Prot. collective, réduction exposition	100 : Maîtrise totale, auto-contrôle
Critères de <b>P</b> riorité :	< 5 : Risque contrôlé, non significatif	5 à < 10 : Risque secondaire	10 à < 50 : Risque important	50 et + : Risque prioritaire

NOTA : Il ne s'agit pas d'un modèle à appliquer tel quel, les outils utilisés doivent être adaptés à la situation de chaque entreprise (principe d'adaptabilité).